

Présentation des mesures minimales obligatoires



EVALUATION DE LA CONTRAINTE THERMIQUE

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOÛT

SEPT

Pendant les périodes estivales, les fortes chaleurs et les rayonnements UV peuvent avoir des effets néfastes sur la santé mais aussi sur la sécurité des travailleurs.

La contrainte thermique doit être évaluée au jour le jour. Pour cela, utiliser l'application [MétéoAtWork](#).



En fonction de l'activité, des vêtements et des conditions, 5 niveaux de risque :

Niveau 1 – Niveau 2 – Niveau 3 – Niveau 4 – Niveau 5

Les mesures de sécurité doivent être adaptées en fonction du niveau de risque (voir annexe à donner aux chefs d'équipe)

L'ensemble des mesures nécessaires pour assurer et améliorer la protection de la santé physique et psychique doivent être mises en œuvre. Selon le niveau de contrainte thermique des mesures sont obligatoires pour poursuivre l'activité :



MESURES TECHNIQUES

- Installer des protections solaires : voiles, tentes
- Rafraichir les zones de travail par arrosage du sol
- Isoler les sources de chaleur
- Ventiler ou climatiser les locaux et véhicules
- Utiliser des aides mécaniques à la manutention



MESURES PERSONNELLES

- Vêtements légers et couvrants
- Chapeau / Protège nuque pour casque
- Lunettes de soleil
- Crème solaire



MESURES ORGANISATIONNELLES

- Réaménager les horaires de travail
- Prévoir des pauses régulières dans des locaux frais et ombragés
- Adapter le rythme de travail
- Effectuer des rotations des tâches et travailleurs
- Sensibiliser les ouvriers à une bonne hydratation (2 à 3 litres d'eau par jour) et à une alimentation adaptée



PERSONNES A RISQUE

Personnes de plus de 55 ans
Femmes enceintes et allaitantes
Personnes avec pathologie (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires...)



MESSAGE CLÉ POUR LES CHEFS D'EQUIPE

- 👉 Evaluer la contrainte thermique à l'aide de l'application MétéoAtWork (voir tableaux en annexe)
- 👉 Adapter les mesures de sécurité au niveau de contrainte thermique
- 👉 Mettre à disposition des ouvriers les EPI, l'eau, les moyens de protection. Contrôler l'application des mesures adapté au niveau de contrainte thermique
- 👉 Garder une copie du formulaire d'annonce des mesures de niveau 4 sur le chantier
- 👉 Mettre en place les mesures décrites dans le formulaire en cas de passage en niveau 4
- 👉 Interrompre les activités en cas de passage en niveau 5



La déshydratation, le coup de chaleur (hyperthermie) et l'insolation sont les principales atteintes à la santé à surveiller en période de forte chaleur.

Les premiers symptômes à surveiller :

- Fatigue
- Faiblesse ou crampes musculaires
- Maux de tête, nausées
- Etourdissements

En cas de symptômes :

- Arrêt du travail et déplacement dans un endroit frais
- Boire de l'eau, se rafraichir le visage et la nuque
- Retirer les vêtements non respirants

En cas de perte de connaissance :

- Appel du **144**
- Mettre la personne en Position latérale dans un endroit frais
- Ne pas lui donner à boire



En complément, voir le feuillet [Suva 67135](#) «Travailler à l'extérieur au soleil et par fortes chaleur»

